promptement nous briserons ces entraves et prêterons main-forte au ministre et au Gouvernement, et mieux cela vaudra pour tous les intéressés.

M. IRVINE: Le représentant d'Oxford-Sud (M. Sutherland) déclare que nous devrions trancher cette question une fois pour toutes. Je le veux bien, si c'est son désir. Je doute fort, cependant, qu'il puisse régler une fois pour toutes n'importe quel problème. Il ajoute que nous devrions avoir le courage, pour employer son langage, de nous en exprimer nettement. Eh bien, je ne conçois pas qu'il faille un grand courage pour dire ce que l'honorable député a dit, à moins qu'on n'ait besoin de courage pour dénaturer un peu la vérité. Personne ici, j'en suis sûr, n'admettra la déclaration de mon honorable ami - que, au cours de l'an dernier, les sans-travail au pays ont manqué d'ouvrage simplement parce qu'ils recherchaient des emplois particuliers; cette assertion est trop ridicule

pour être commentée.

Quant à la question que j'ai faite au ministre, je ne trouve pas sa réponse satisfaisante. Je ne suis pas de ceux qui croient que l'immigration offre la solution de tous nos problèmes nationaux. Cependant, je n'affirme rien, soit dans un sens, soit dans l'autre; je ne m'oppose pas, non plus, à l'immigration en elle-même. Dans les circonstances, je ne pense pas qu'il soit possible de ne faire venir que des cultivateurs. Mais, même dans ce cas, personne ne dira que les cultivateurs canadiens, principalement ceux du Canada occidental, soient prêts à engager des domestiques d'une année à l'autre, vu surtout qu'ils ont peine à satisfaire à leurs propres exigences économiques. Qu'adviendra-t-il donc de ces immigrés en hiver? En admettant qu'il y a dans les grandes villes des gens qui refusent de travailler aux champs, si les nouveaux venus se dirigent vers les grandes villes pour y chercher de l'ouvrage, le chômage n'augmentera-t-il pas? Je le demande, le Gouvernement se reconnaîtra-t-il responsable de la situation que créerait très probablement une conduite semblable?

M. LEADER: J'aimerais savoir du ministre quelle attitude le Gouvernement se propose de prendre envers l'entrée des huttérites au Canada. Dans la circonscription de Portage-la-Prairie, il règne une situation unique. Pendant la guerre, des immigrants de cette catégorie sont venus des Etats-Unis au Canada; leur intention, me dit-on, était de se soustraire au service naval. Quoi qu'il en soit, on leur a permis de venir au pays et de s'établir aux envi-

rons d'Elie. Les colons de là-bas les considèrent comme des citoyens peu recommandables; ils se groupent ensemble et on ne saurait les assimiler. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai reçu de la succursale de l'Union des cultivateurs, établie à Elie et à Saint-Eustache, une résolution dont j'ai transmis une copie au ministre. Cette résolution proteste contre toute nouvelle immigration de colons de cette catégorie. Le Gouvernement a-t-il l'intention de supprimer la présente restriction relativement à la venue de ces immigrants?

L'hon. CH. STEWART: A l'égard des huttérites et des mennonites, la chose est déjà faite par décret du conseil.

M. LEADER: On a aboli les restrictions?

L'hon. CH. STEWART: Oui.

M. LEADER: Eh bien! que vais-je faire en ce qui regarde la résolution par laquelle mes commettants s'insurgent contre l'admission de ces immigrants au Canada?

L'hon. CH. STEWART: Personne n'est admis à venir s'établir au Canada avec l'entente formelle qu'il pourra se soustraire aux obligations qu'impose la qualité de citoyen de ce pays. C'est à cela, si je ne me trompe, que tenaient les difficultés qui ont surgi dans le passé. En outre, certains de ces immigrés ont persisté à se former en colonies. Ce reproche ne peut être fait aux mennonites, sauf à ceux des anciens établissements du Manitoba.

M. LEADER: Le langage du ministre signifie-t-il que si ces gens-là viennent au Canada avec l'intention d'y fonder des colonies on ne leur permettra pas de le faire?

L'hon. CH. STEWART: Je ne dis pas cela, mais ils devront assumer toutes les obligations que comporte la qualité de citoyen canadien à l'égard du service militaire et de toute autre chose. Il serait peut-être excessif de leur interdire de se grouper sur trois ou quatre sections. Quoi qu'il en soit, nous mettrons tout en œuvre pour les empêcher de former des colonies.

J'ai l'intention de me rendre auprès de chacun des gouvernements provinciaux, dès que la session aura pris fin, dans le dessein de travailler avec eux à l'élaboration d'un système de colonisation qui permettra aux provinces, à celles de l'Ouest notamment, d'exercer une plus étroite surveillance sur chaque sujet après son arrivée au pays. On s'est souvent plaint—je l'ai fait moi-même dans l'Alberta—de

[M. Sutherland.]